

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 AVRIL 2021

**DELIBERATION N° 2021-04-041-DR/FIN**

Nomenclature : 7.5.2

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE TARNOS (ACCA)**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
le 30 avril 2021  
Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de l'affichage en  
Mairie le : 03/05/2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de pouvoirs: 2  
Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Communale de Chasse Agréée de Tarnos (ACCA). Cette subvention est attribuée dans le cadre des actions de service public de cette association qui a pour objet de conserver les habitats naturels de la faune et de la flore sauvage et la régulation des nuisibles.

Le montant de cette subvention s'élève à la somme de 1 000 € (mille euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la demande présentée par l'Association Communale de Chasse Agréée de Tarnos

**DELIBERE**

**DECIDE** d'allouer à l'Association Communale de Chasse Agréée de Tarnos une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € (mille euros).

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2021.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

